



# LIVRET D'ACCUEIL DE L'ALTERNANT

2022 - 2023

**BIENVENUE À L'UNIVERSITÉ  
DE CAEN NORMANDIE**



 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :

**ACTIONS DE FORMATION**

**ACTIONS PERMETTANT DE FAIRE VALIDER LES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE**

**ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE**



UNIVERSITÉ  
CAEN  
NORMANDIE

Bienvenue à l'université de Caen Normandie.

Comme plus de 1 000 étudiants en 2022, vous avez choisi notre université pour réaliser votre formation en alternance que cela soit via un contrat d'apprentissage ou un contrat de professionnalisation. Nous vous en remercions et vous félicitons pour votre sélection.

L'alternance est un véritable atout dans votre parcours d'apprenant et vous permettra de bénéficier de cours de qualité universitaire tout en vous forgeant une expérience professionnelle. En intégrant votre parcours de formation, vous avez accès à un tremplin vers la réussite et l'insertion et vous devenez un ambassadeur de l'université de Caen Normandie au sein de l'entité qui vous a recruté. A ce titre, vous rejoignez la communauté d'étudiants, enseignants-chercheurs et personnels administratifs, tous garants de l'image de l'université de Caen Normandie.

Afin de vous guider dans vos démarches tout au long de l'année et répondre à vos questions, nous avons conçu pour vous, ce livret d'accueil de l'alternant pour qu'il vous accompagne de votre intégration jusqu'à la remise de votre diplôme.

Nos équipes en composantes sont à votre écoute et vous accompagneront tout au long de votre parcours pour vous mener vers la réussite.

Au nom de l'établissement, je vous souhaite une pleine réussite pour votre année.

Lamri Adoui  
Président de l'université de Caen Normandie



# SOMMAIRE

## I. L'ALTERNANCE

### À L'UNIVERSITÉ DE CAEN NORMANDIE ..... 6

Un accès à des infrastructures, des outils & des services .....6

Des campus répartis sur le territoire Normand .....10

## II. ORGANISATION

### DE LA FORMATION PAR ALTERNANCE ..... 11

L'alternance : une modalité d'enseignement.....11

L'alternance : une responsabilité partagée .....11

Vos interlocuteurs alternance .....12

### III. ÊTRE ALTERNANT ..... 13

Droits de l'alternant ..... 13

Foire aux questions ..... 16

### IV. INFORMATIONS PRATIQUES..... 17

Plan d'accès ..... 17

Vos interlocuteurs alternance ..... 17

Contacts ..... 18

# I. L'ALTERNANCE À L'UNIVERSITÉ DE CAEN NORMANDIE



+ DE 33 000 ÉTUDIANTS

dont 7 000 en formation professionnelle sur l'ensemble du territoire régional : Caen, Cherbourg, Alençon, Saint-Lô, Vire, Lisieux



45 UNITÉS DE RECHERCHE

dont 21 labellisées par les grands organismes (CNRS, INRA, INSERM, CEA).



1 575 ENSEIGNANTS  
& ENSEIGNANTS-CHERCHEURS



1 109 PERSONNELS

## UN ACCÈS À DES SERVICES, DES OUTILS & DES INFRASTRUCTURES

Être alternant à l'université de Caen Normandie, c'est bénéficier d'une formation reconnue au niveau national et qui s'appuie sur une expertise recherche. C'est aussi bénéficier des infrastructures et des services de l'université.

### L'ESPACE ORIENTATION INSERTION · EOI

L'EOI conseille les étudiants ainsi que toute personne désireuse de reprendre des études dans l'enseignement supérieur.

L'EOI accompagne les étudiants dans l'élaboration de leur projet :

- bilan d'orientation, aide au choix de formation, poursuite d'études,
- réorientation, orientation professionnelle
- élaboration du projet professionnel et personnel
- rédaction d'un CV, d'une lettre de motivation
- reprises d'études VAE ou VAPP pour les salariés ou demandeurs d'emploi
- aide à la recherche de formation en alternance

La plateforme Career Center peut vous accompagner dans vos démarches d'insertion.

Career Center vous propose :

- des offres d'emplois & de stages
- des événements professionnels
- des ressources & conseils

#### Espace orientation insertion

Caen · campus 1

bât. B | RDC

[orientationinsertion@unicaen.fr](mailto:orientationinsertion@unicaen.fr)

02 31 56 55 12

web: [unicaen.fr/formation/orientation-insertion/](http://unicaen.fr/formation/orientation-insertion/)

## LE SERVICE UNIVERSITAIRE DE MÉDECINE PRÉVENTIVE & DE PROMOTION DE LA SANTÉ · SUMPPS

Ce sont des professionnels de santé qui proposent un accompagnement pluridisciplinaire sur les plans médical, psychologique et social, dans le respect du secret professionnel, aux étudiants qui rencontrent un problème de santé. Il ne se substitue pas au médecin traitant mais propose des examens de santé au sens large du terme dont l'objectif est de faciliter l'adaptation à la vie universitaire et de favoriser la réussite des étudiants.

### SUMPPS

Caen · campus 1 | 47 avenue de Bruxelles  
[sumpps@unicaen.fr](mailto:sumpps@unicaen.fr) · 02 31 56 52 30  
web :

[unicaen.fr/vie-de-campus/sante-bien-etre-handicap/examens-de-sante-et-consultations-specialisees/](http://unicaen.fr/vie-de-campus/sante-bien-etre-handicap/examens-de-sante-et-consultations-specialisees/)

## LE RELAIS HANDICAP SANTÉ

Ce service propose un accompagnement individuel et met en place les aménagements d'études préconisés par le SUMPPS. Il est important de le contacter au plus tôt avant ou lors de l'inscription à l'université. Des référents «handicap» sont présents en composantes. Le référent handicap du SUFCA est en lien avec les référents handicap en composantes et avec l'Agefiph. Il peut notamment être chargé de mettre en place les aménagements d'examen

préconisés par le SUMPPS.

### Relais Handicap Santé

Caen · campus 1  
bât. A | DEVE | bureaux AC063 - AC064  
Puis bât. B à partir de novembre 2022  
[deve.accueil.handicap@unicaen.fr](mailto:deve.accueil.handicap@unicaen.fr)  
02 31 56 59 73  
web : [unicaen.fr/vie-de-campus/sante-bien-etre-handicap/](http://unicaen.fr/vie-de-campus/sante-bien-etre-handicap/)

### Pôle alternance

Caen · campus 1  
Esplanade de la Paix | Bât. D | 3<sup>e</sup> étage  
Romain DENIS · Référent handicap alternance :  
02 31 56 51 93 | [romain.denis@unicaen.fr](mailto:romain.denis@unicaen.fr)

## LE SERVICE UNIVERSITAIRE DES ACTIVITÉS PHYSIQUES & SPORTIVES · SUAPS

Le SUAPS propose à tous les étudiants UNICAEN un choix de 70 activités et des équipements sportifs.

### SUAPS

Caen · campus 1  
[suaps@unicaen.fr](mailto:suaps@unicaen.fr)  
web : [unicaen.fr/vie-de-campus/vie-sportive/](http://unicaen.fr/vie-de-campus/vie-sportive/)

## LES ACTIVITÉS CULTURELLES

UNICAEN propose des activités culturelles de formes variées : cinéma, conférences, expositions, musique, théâtre, visites du patrimoine, ateliers...

### Service culturel CROUS et UNICAEN

campus 1 · BP 5153  
[mde@unicaen.fr](mailto:mde@unicaen.fr) · 02 31 56 60 96

## LES MAISONS DE L'ÉTUDIANT · MDE

Les MDE d'Alençon, de Caen et de Cherbourg sont tout d'abord des lieux conviviaux et incontournables ! Elles aident les étudiants à devenir acteurs de la vie culturelle universitaire, soutiennent la réalisation de projets, développent les pratiques amateurs, contribuent à l'émergence de nouveaux talents et encouragent les engagements associatifs. Elles proposent un certain nombre de services tels que des ateliers de pratiques artistiques, des salles de réunions pour les associations ou encore des locaux de répétitions pour la musique. Elles participent à l'organisation du festival universitaire de théâtre Les Fous de la rampe, d'expositions, du tremplin musical Phénix Live ou encore de cafés polyglottes. Elles sont également le lieu d'une programmation culturelle variée à destination des étudiants avec entrée gratuite ou peu chère.

### MDE Caen

service culturel CROUS et UNICAEN  
campus 1 · BP 5153 · 14070 Caen cedex 5  
[mde@unicaen.fr](mailto:mde@unicaen.fr) · 02 31 56 60 96

### MDE Alençon

site universitaire d'Alençon-Damigny  
61250 Alençon-Damigny  
[mde.alencon@crous-caen.fr](mailto:mde.alencon@crous-caen.fr)  
02 33 80 51 55

### MDE Cherbourg

2 rue Max Pol Fouchet  
50130 Cherbourg-en-Cotentin  
[campusmanche.mde@unicaen.fr](mailto:campusmanche.mde@unicaen.fr)  
02 33 01 46 60

## LES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

Buffets éco-citoyens, projections de films, aide à la création artistique, soirées de rencontres entre étudiants, concerts... La vie culturelle de l'université est animée par de nombreuses associations étudiantes.

## LES SERVICES PROPOSÉS PAR LE CROUS

Les CROUS ont pour mission d'améliorer les conditions de vie et d'études des étudiants, de favoriser leur épanouissement et leur parcours vers l'autonomie. Le CROUS Normandie vous accompagne sur la restauration, le logement, l'assistance sociale, les aides financières, l'accueil des étudiants étrangers, la vie culturelle... Ainsi, vous pouvez vous restaurer dans toutes les structures de restauration gérées par le CROUS présentes sur les différents campus de l'université.

### CROUS NORMANDIE

23 avenue de Bruxelles · BP 85153  
14070 Caen cedex 5  
[contact@crous-caen.fr](mailto:contact@crous-caen.fr) · 02 30 08 02 14  
web : [crous-normandie.fr/restauration/](http://crous-normandie.fr/restauration/)



## LE CENTRE DE LA PETITE ENFANCE

Le Centre de la Petite Enfance · CPE est la crèche de l'université de Caen Normandie. Elle est constituée de deux sites, l'un situé sur le campus 1 et l'autre sur le Campus 2. Elle accueille des enfants du personnel (y compris CNRS, ENSICAEN et CROUS) et des étudiants. Elle est gérée par une association, dont le conseil d'administration est composé de parents élus et de représentants des partenaires financeurs.

## LES BIBLIOTHÈQUES

Un réseau de 6 bibliothèques universitaires et 15 bibliothèques de composantes (UFR, écoles et instituts) sur les différents campus de Caen, Alençon et Cherbourg-en-Cotentin.  
web : [scd.unicaen.fr/](http://scd.unicaen.fr/)

## LA VIE NUMÉRIQUE & LES OUTILS

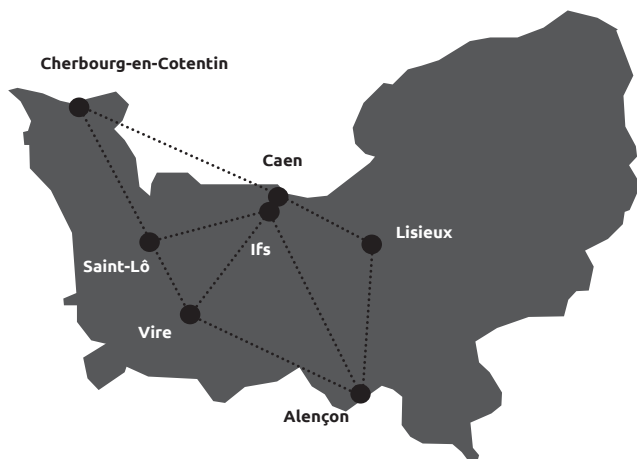
UNICAEN offre des services et ressources numériques accessibles avec votre compte dédié Mon compte numérique. Ce compte vous est attribué et est valable durant tout votre parcours. Il vous permet d'accéder aux différents services proposés par l'université : réseau Wi-Fi, messagerie électronique, ressources en ligne, services de scolarité, emploi du temps, espace personnel de stockage et de partage de fichiers, salles informatiques...

- **La Léocarte** : elle permet d'attester de votre statut, de payer vos repas dans les restaurants universitaires ou aux

distributeurs automatiques, d'accéder aux services d'impression.

- **La plateforme eCampus** : elle permet l'accès à des cours et des supports pédagogiques en ligne. Vous pourrez utiliser cette plateforme pour déposer vos devoirs, tester vos connaissances... La plateforme offre la possibilité d'échanger avec vos enseignants ou de partager des travaux entre étudiants : [ecampus.unicaen.fr](http://ecampus.unicaen.fr)
- **La messagerie Zimbra** : consultez régulièrement votre messagerie car toutes les informations concernant votre scolarité et votre vie étudiante vous sont envoyées à votre adresse mail UNICAEN. D'autres fonctionnalités vous sont également proposées comme la consultation de votre emploi du temps ou le partage de dossiers.
- **Certification numérique** : en tant qu'étudiant inscrit dans notre établissement, vous pouvez préparer et vous présenter gratuitement dans le cours dans le cours de l'année universitaire à la certification de compétences numériques PIX. Cet espace est accessible sur [ecampus](http://ecampus) en cliquant sur « Pix - Informations générales ».

## DES CAMPUS RÉPARTIS SUR LE TERRITOIRE NORMAND



Les plans d'accès des campus sont disponibles en ligne :

[unicaen.fr/universite/decouvrir/territoire/caen/](http://unicaen.fr/universite/decouvrir/territoire/caen/)

Pour vous déplacer sur les campus et dans les agglomérations, pensez aux transports en commun :

- Caen : [twisto.fr](http://twisto.fr)
- Alençon : [altobus.com](http://altobus.com)
- Cherbourg : [capcotentin.fr](http://capcotentin.fr)
- Saint-Lô : [saint-lo-agglo.fr/deplacements](http://saint-lo-agglo.fr/deplacements)

## II. ORGANISATION DE LA FORMATION PAR ALTERNANCE

### L'ALTERNANCE : UNE MODALITÉ D'ENSEIGNEMENT

L'alternance permet de se former à un métier et de s'intégrer plus facilement à la vie et à la culture de l'entreprise. C'est une modalité d'enseignement qui permet d'alterner des périodes d'apprentissage à l'université et des périodes d'immersion professionnelle en entreprise. C'est un contrat tripartite qui réunit l'université, l'entreprise et l'alternant.

Se former en alternance, c'est le moyen de décrocher un diplôme, d'acquérir une précieuse expérience professionnelle tout en étant rémunéré, et de s'intégrer à la vie et à la culture de l'entreprise. L'alternance c'est un passeport efficace pour l'emploi, l'insertion professionnelle et la progression de carrière.

### L'ALTERNANCE : UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE

La réussite d'un projet d'alternance repose sur des engagements et des responsabilités réciproques entre les trois acteurs

de l'alternance : l'employeur, l'université de Caen Normandie et vous. Chacun a son propre rôle à jouer.

UNIVERSITÉ	ENTREPRISE
<ul style="list-style-type: none"><li>• accompagner l'entreprise dans les démarches administratives et fournir les documents permettant la prise en charge financière</li><li>• assurer le programme pédagogique</li><li>• assurer le contrôle des connaissances de l'alternant et son suivi pédagogique</li><li>• entretenir un lien régulier entre tuteur universitaire et tuteur entreprise</li><li>• accompagner l'alternant tout au long de son parcours, pour toute question relative au suivi administratif et pédagogique de sa formation</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• accepter et respecter le calendrier de formation négocié avec l'université</li><li>• fixer les périodes de congés payés pendant le temps en entreprise</li><li>• veiller à ce que les missions définies correspondent aux objectifs du diplôme</li><li>• nommer un tuteur entreprise qui facilite l'intégration, et le développement des compétences de l'alternant</li><li>• suivre la progression de l'alternant au sein de l'entreprise</li><li>• dialoguer avec l'université dans le cadre du suivi de l'alternant</li></ul>

## ALTERNANT

### EN TANT QUE SALARIÉ

- respecter les horaires de travail déterminés par votre contrat
- réaliser les missions confiées en conformité avec les instructions données par vos supérieurs hiérarchiques
- respecter l'ensemble des éléments de votre contrat, notamment ses clauses
- respecter le règlement intérieur et les consignes de sécurité

*Pour plus d'informations sur les obligations du salarié en termes de santé et sécurité au travail, consulter [service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35101](http://service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35101)*

### EN TANT QU'ALTERNANT UNICAEN

- respecter le règlement intérieur de la formation professionnelle ([unicaen.fr/universite/decouvrir/statuts-reglements-interieurs/](http://unicaen.fr/universite/decouvrir/statuts-reglements-interieurs/)) et la charte informatique UNICAEN ([unicaen.fr/vie-de-campus/vie-numerique/](http://unicaen.fr/vie-de-campus/vie-numerique/))
- suivre les enseignements dispensés
- signer les feuilles d'émargement et les transmettre au service de formation continue de votre composante.
- en cas d'absence, prévenir par écrit, dans les 48 heures le service de formation continue et votre employeur
- remplir les enquêtes de satisfaction
- participer aux entretiens de suivi

## VOS INTERLOCUTEURS ALTERNANCE

Tout au long de votre parcours d'alternant, vos interlocuteurs privilégiés sont les UFR, instituts et écoles, qui proposent la formation dans laquelle vous êtes inscrits et plus particulièrement le responsable pédagogique de la formation, le gestionnaire de scolarité, les coordinateurs alternance et votre tuteur universitaire. Tout au long de votre parcours, après la signature de votre contrat, ils sont là pour vous accompagner administrativement et pédagogiquement, pour acquérir le diplôme visé, et assurent votre suivi pédagogique en coordination avec l'entreprise. Si vous n'avez pas trouvé de contrat, les coordinateurs alternance et les chargés de relations entreprises,

peuvent vous accompagner dans la recherche d'entreprises.

Pour les alternants en situation de handicap, un accompagnement est assuré pas le relais handicap, en lien avec les référents administratifs et enseignants en composante et le SUFCA.

Pour toute autre question dans le cadre de votre alternance (aide au permis de conduire, rupture de contrat, mobilité...), **le pôle alternance du Service universitaire de formation continue et d'apprentissage - SUFCA est là pour vous accompagner.**

Vos contacts privilégiés vous seront communiqués à la rentrée.

# III. ÊTRE ALTERNANT

En tant qu'alternant, vous devenez salarié à part entière de l'entreprise qui vous accueille. L'unique différence est de concilier votre formation et votre travail.

Avec un statut de salarié à part

entière, vous bénéficiez ainsi de l'ensemble des dispositions législatives, réglementaires ou conventionnelles applicables aux autres salariés de l'entreprise. Cela implique à la fois des droits et des devoirs.

## DROITS DE L'ALTERNANT

### EN TANT QUE SALARIÉ

- Se voir confier des missions dédiées.
- Percevoir une rémunération (différente selon que vous suiviez un contrat de professionnalisation ou d'apprentissage).
- Bénéficier de congés payés voire de RTT et de congés pour événements familiaux.
- Avoir signé un contrat qui respecte le Code du Travail, et la convention collective.
- Bénéficier d'une couverture sociale (protection maladie, accidents du travail...), voire d'une mutuelle.

Il existe cependant quelques spécificités :

- **Congés payés** : il n'est pas autorisé de poser des jours de congés lors des jours de cours.
- **Congés pour préparation aux examens (en apprentissage uniquement)** :

Des congés pour préparation à l'examen sont accordés par la loi aux apprentis, sauf si leur établissement de formation organise une session hebdomadaire de révisions ; ils sont au plus de 5 jours ouvrables par an, à prendre dans le mois précédant l'examen.

Ces congés sont bien évidemment à valider avec votre employeur.

### CAS DE RUPTURE D'UN CONTRAT

Comme tout contrat, le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation peuvent faire l'objet d'une rupture anticipée à l'initiative de l'alternant ou de l'employeur. Les modalités diffèrent cependant selon le type de contrat (apprentissage ou professionnalisation, CDD ou CDI) et le moment de la résiliation.

#### Période d'essai :

- En apprentissage : durant les 45 premiers jours (consécutifs ou non) en entreprise, le contrat peut être rompu par l'employeur ou par l'apprenti sans motif.
- En professionnalisation : elle peut être prévue conformément au droit du travail applicable à tout autre salarié, selon le type de contrat signé (CDD ou CDI).

En cas de rupture de contrat, vous devez tenir informé le plus rapidement possible le service alternance de votre composante afin qu'il vous accompagne dans les différentes démarches.

## MOBILITÉ EUROPÉENNE & INTERNATIONALE

Afin de simplifier votre départ à l'étranger, la loi « avenir professionnel » a complété les dispositions relatives aux périodes de mobilité à l'international des formations en alternance : la mobilité est ainsi mieux sécurisée et bénéficie de nouvelles possibilités de financement. Pour les possibilités de mobilité européenne et internationale, consultez : [unicaen.fr/international/partir-a-letranger/](http://unicaen.fr/international/partir-a-letranger/)

### AIDES

En plus des services et infrastructures auxquels vous avez accès en tant qu'alternant UNICAEN, vous pouvez bénéficier d'aides, selon que vous soyez en contrat d'apprentissage ou en contrat de professionnalisation.

web :

[messervices.etudiant.gouv.fr/envole/1jeune1solution.gouv.fr/](http://messervices.etudiant.gouv.fr/envole/1jeune1solution.gouv.fr/)

#### **Des réductions tarifaires grâce votre carte d'étudiant : Léocarte**

Différentes réductions de tarifs sont accordées grâce à cette carte : frais de transport, restauration rapide et activités sportives et culturelles.

Seuls les apprentis et les stagiaires en contrat de professionnalisation de moins de 26 ans bénéficient du tarif étudiant dans les restaurants universitaires.

Renseignez-vous auprès du référent international présent dans votre composante pour plus d'informations.

Le pôle alternance du SUFCA est également à votre disposition pour toute information relative à la mobilité.

#### **Référent mobilité alternance**

Romain DENIS : [cfalternance@unicaen.fr](mailto:cfalternance@unicaen.fr)

#### **Des aides de la Région Normandie (pour les 15-25 ans)**

La Région Normandie offre des aides pour étudier, s'engager et s'ouvrir au monde, et des avantages pour les loisirs.

web : [atouts.normandie.fr](http://atouts.normandie.fr)

#### **Des aides au logement**

- L'Allocation personnalisée au logement. Si vous louez un logement, l'APL peut vous être attribuée, sous conditions de ressources. Vous devez prendre contact avec la Caisse d'allocations familiales - CAF :  
web : [caf.fr](http://caf.fr)
- Les aides versées par « actionlogement » :
  - L'avance Loca-pass : vous permet de disposer d'une avance représentant le dépôt de garantie, moyennant un remboursement échelonné.

- Le cautionnement Visale : service de cautionnement gratuit (en alternative à la caution parentale) pour tous les étudiants en recherche de logement dans le parc privé ou en cités / résidences universitaires.

- L'aide MOBILI-JEUNE : aide au logement (entre 10 € et 100 € maximum chaque mois) qui permet de prendre en charge une partie de votre loyer pendant la durée de votre formation en alternance. Elle est versée semestriellement durant votre année d'alternance en cours (soit 2 versements).

web : [actionlogement.fr](http://actionlogement.fr)  
[visale.fr](http://visale.fr)

- Les logements universitaires et les foyers jeunes travailleurs, sont des options auxquelles vous devez penser.

Accéder au logement universitaire.

web : [messervices.etudiant.gouv.fr](http://messervices.etudiant.gouv.fr)

## DES AIDES SPÉCIFIQUES À L' APPRENTISSAGE

### Impôts sur le revenu

En contrat d'apprentissage, les salaires versés sont exonérés d'impôt sur le revenu dans la limite du montant annuel du Smic.

### Contribution à la vie étudiante et de campus · CVEC

En tant qu'apprenti UNICAEN, vous avez payé la CVEC : cette contribution vous ouvre droit à des aides et services spécifiques en tant qu'étudiant.

web : [crous-normandie.fr/aides-sociales/](http://crous-normandie.fr/aides-sociales/)

- Vous pouvez accéder aux foyers de jeunes travailleurs · FJT) ou «Habitat jeunes». Ils s'adressent aux jeunes âgés de 16 à 25 ans (parfois 30 ans) ayant des revenus modestes et exerçant une activité ou une formation professionnelle.

web : [logement-jeunes.unhaj.org/rechercher-un-logement-jeune/](http://logement-jeunes.unhaj.org/rechercher-un-logement-jeune/)

### Des aides aux transports

En tant que jeune de moins de 26 ans, vous pouvez avoir droit à des réductions pour vos abonnements aux transports publics, comme le propose Twisto pour Caen la mer .

web : [twisto.fr/tarifs/reguliers/18-25-ans.html](http://twisto.fr/tarifs/reguliers/18-25-ans.html)

En tant qu'employé, une partie de vos frais de transport peut être prise en charge par votre employeur.

### Permis de conduire

Une fois inscrit en tant qu'apprenti, vous avez droit à une prime de 500€ pour passer votre permis de conduire, sous conditions. Informations disponibles dans l'espace Informations alternants sur la plateforme eCampus.

### SNCF : carte « élèves et apprentis »

Vous êtes apprenti de moins de 23 ans et voyagez avec TGV INOUI et en Intercités à réservation obligatoire ? Profitez de tarifs réduits : [sncf.com/fr/offres-voyageurs/cartes-tarifs-grandes-lignes/eleves-apprentis](http://sncf.com/fr/offres-voyageurs/cartes-tarifs-grandes-lignes/eleves-apprentis)

## FOIRE AUX QUESTIONS

### **Quel est le nombre d'heures travaillées ?**

Le nombre d'heures travaillées s'appuie sur une base hebdomadaire de 35 heures (sauf cas particuliers). Il comprend le nombre d'heures de travail en entreprise et le temps de formation. Les horaires de travail sont similaires à ceux des autres salariés de l'entreprise. La durée hebdomadaire de travail est précisée sur votre contrat de travail.

### **Quels sont mes droits aux congés payés ?**

Selon le Code du travail, tous les salariés ont droit au minimum à 2,5 jours ouvrables par mois de travail effectif, quel que soit le poste occupé, le contrat et la formation suivie. Cela s'applique donc à tous les étudiants qui travaillent dans le cadre de leur contrat en alternance. Le droit aux congés est calculé sur la totalité du contrat.

### **Quand poser mes jours de congés ?**

En tant qu'alternant, vous devez respecter plusieurs critères pour poser vos jours de congés. Pour ne pas manquer de journée de formation, il vous faut les poser sur les journées pendant lesquelles vous êtes en entreprise. Veillez à bien faire valider vos dates par votre employeur comme le font les autres salariés. En effet, ils peuvent vous être refusés en période de grande activité ou par manque d'effectif.

### **Ai-je droit à un congé pour préparer mes examens ?**

Uniquement si vous êtes apprenti, vous avez

droit à un congé supplémentaire de cinq jours ouvrables pour préparer vos examens, sauf si une session de révisions est prévue dans le cadre de la formation. Ce congé se situe dans le mois qui précède les épreuves.

### **Qu'en est-il des jours fériés et chômés légaux ?**

En tant que salarié vous bénéficiez du régime légal pour les jours fériés et chômés légaux. Le Code du travail institue onze jours fériés, cependant seul le 1er mai est obligatoirement chômé.

Un accord d'entreprise ou, à défaut une convention collective définit les jours fériés chômés. Renseignez-vous auprès du service Ressources Humaines de votre entreprise d'accueil sur le nombre de jours de congés et les conditions.

Certaines entreprises ne peuvent pas arrêter leur fonctionnement et ce, en raison de la nature de leur activité. Cela concerne les hôtels, les établissements hospitaliers, les établissements industriels fonctionnant en continu par exemple. Pour ces entreprises, le travail est possible ce jour-là.

### **Je suis en contrat de professionnalisation et je me suis acquitté de la CVEC par erreur, comment me faire rembourser ?**

Rendez-vous sur [cvec.etudiant.gouv.fr](http://cvec.etudiant.gouv.fr) avant le 31 mai avec votre attestation d'acquiescement de la Contribution de vie étudiante et de campus, pour réaliser votre demande de remboursement.



## IV. INFORMATIONS PRATIQUES

### PLANS D'ACCÈS

L'ensemble des plans d'accès sont disponibles en ligne.

web : [unicaen.fr/universite/decouvrir/territoire/](http://unicaen.fr/universite/decouvrir/territoire/)

### VOS INTERLOCUTEURS

### ALTERNANCE

Vous trouverez vos contacts privilégiés en composante à la page suivante.

SUFCA · SERVICE UNIVERSITAIRE  
DE FORMATION CONTINUE  
ET D'APPRENTISSAGE

Pôle Alternance

université de Caen Normandie · campus 1  
Esplanade de la Paix | bâtiment B | 2<sup>e</sup> étage

Romain DENIS : 02 31 56 51 93 · [cfalternance@unicaen.fr](mailto:cfalternance@unicaen.fr)

COMPOSANTES	TÉLÉPHONE	COURRIEL
UFR Droit, administration économique & sociale & administration publique	02 31 56 59 46	<a href="mailto:droit.imda@unicaen.fr">droit.imda@unicaen.fr</a>
UFR Humanités & Sciences Sociales · HSS	02 31 56 60 43	<a href="mailto:hss.formationcontinue@unicaen.fr">hss.formationcontinue@unicaen.fr</a>
UFR Santé	02 31 56 81 18	<a href="mailto:sante.formationcontinue@unicaen.fr">sante.formationcontinue@unicaen.fr</a>
UFR des Sciences	02 31 56 72 80	<a href="mailto:sciences.fc@unicaen.fr">sciences.fc@unicaen.fr</a>
UFR Sciences économiques, gestion, géographie & aménagement des territoires · SEGGAT	02 31 56 59 39	<a href="mailto:seggat.formationcontinue@unicaen.fr">seggat.formationcontinue@unicaen.fr</a>
UFR Sciences & techniques des activités physiques & sportives · STAPS	02 31 56 71 93	<a href="mailto:staps-fc@unicaen.fr">staps-fc@unicaen.fr</a>

INSTITUTS & ÉCOLES	TÉLÉPHONE	COURRIEL
IAE Caen École universitaire de management	02 31 56 65 00	<a href="mailto:iae@unicaen.fr">iae@unicaen.fr</a>
IUT Grand Ouest Normandie · Alençon	02 33 80 51 03	<a href="mailto:iut-pole-alencon.fca@unicaen.fr">iut-pole-alencon.fca@unicaen.fr</a>
IUT Grand Ouest Normandie · Caen	02 31 56 70 05	<a href="mailto:iut-pole-caen.fca@unicaen.fr">iut-pole-caen.fca@unicaen.fr</a>
IUT Grand Ouest Normandie · Cherbourg École d'ingénieurs ESIX Normandie	02 33 01 45 50	<a href="mailto:iut-pole-cherbourg.fca@unicaen.fr">iut-pole-cherbourg.fca@unicaen.fr</a> <a href="mailto:esix.fca@unicaen.fr">esix.fca@unicaen.fr</a>

AUTRES SERVICES	TÉLÉPHONE	COURRIEL
Service universitaire de formation continue et d'apprentissage · SUFCA	02 31 56 58 12	<a href="mailto:sufca.sco@unicaen.fr">sufca.sco@unicaen.fr</a>



BONNE RÉUSSITE  
DANS VOTRE PARCOURS.

NOUS SOMMES À VOTRE DISPOSITION  
POUR VOUS ACCOMPAGNER.



Normandie Université



UNIVERSITÉ  
CAEN  
NORMANDIE